



Recours contre un avocat procédure

Par **myrlou**, le **21/08/2009** à **12:01**

Bonjour,

Au mois de septembre 2006 j'ai fait appel à un avocat pour récupérer une reconnaissance de dette d'un montant de 12000 euros auprès de mon ancien compagnon. Elle a présenté une injonction de payer au TI qui n'a pas été retenu. On me dit que dans ce cas je peux faire un recours car au delà de 10000 euros il faut aller au TGI. Après cette première déconvenue je me suis adressée à une autre avocate, qui informé de ma déconvenue précédente à jouer du corporatisme et a fait trainé l'affaire. Elle a aussi présenté au TI mais n'a rien fait si ce n'est un report qui a permis à mon ex compagnon de fuir hors de la France sans laisser d'adresse. J'ai écrit au moment où a été présentée l'affaire AU TI moi-même au juge pour tout expliquer ce qui fait que l'injonction de payer est passée toutefois vu les négligences et mauvaises fois des avocats cela n'a servi à rien puisqu'il a eu largement le temps de fuir.

Je voudrais savoir quelle est la procédure à adopter pour un recours contre la première avocate. ??? Sachant que par ailleurs sa fuite a généré d'autres problèmes à mon encontre dont n'a pas voulu entendre parler la première et la deuxième avocate j'en suis à ce jour à 5000 euros d'honoraires.

Merci de bien vouloir m'aider car j'ai absolument par ailleurs besoin de cette somme par ailleurs.